

**Sous réserve d'habilitation par la DR-D-JSCS Nouvelle-Aquitaine**

### LE DIPLÔME – LE MÉTIER

Le titulaire est responsable de l'enseignement et de la sécurité dans une structure associative, commerciale ou territoriale. Le métier se caractérise par une forte prédominance d'activités de découverte pour un public d'enfants. De nouvelles compétences liées au bien-être et à la remise en forme (Aquagym, Aquabike...) sont également demandées aux futurs professionnels.

Il peut travailler en totale autonomie. Il assure toutes les tâches d'initiation et de perfectionnement en natation dans une perspective de découverte de l'activité. Il participe à l'organisation, la gestion et l'administration des différentes activités. Il participe au bon fonctionnement de la structure.

**Le Creps propose également la possibilité pour certains stagiaires de valider le CQH (Certificat de Qualification Handisport) en parallèle de leur formation (investissement dans une association partenaire).**

**Le Creps propose également dans le temps de formation, un stage de sauvetage côtier à l'Océan afin de familiariser les stagiaires aux dangers liés au milieu.**

#### IL A POUR MISSION :

- L'encadrement et l'animation contre rémunération des activités de la natation.
- La sécurité des usagers.
- La participation à l'organisation, la gestion, l'administration des activités et de la structure.
- L'entretien et la maintenance du matériel.
- La participation à la vie de la structure.

#### EMPLOYEURS POTENTIELS :

En tant que salarié : associations, collectivités locales, structures commerciales.

En tant que libéral : en créant votre propre club ou école (ex. : club de plage).



### LA FORMATION

#### POUR ENTRER EN FORMATION :

**Vous êtes titulaire du BNSSA, avec production de l'attestation justifiant qu'il est à jour de sa vérification de maintien des acquis.**

**Vous êtes titulaire du PSE1 (Premiers Secours en Equipe de niveau 1), assorti de la mise à jour de la formation continue.**

Vous avez une pratique sportive régulière et un bon niveau technique en natation.

#### CONTENU DES EXIGENCES PRÉALABLES ET ÉPREUVES DE SÉLECTION :

Épreuve de vérification des Exigences Préalables à l'entrée en formation :

**Épreuve de performance : 800 mètres nage libre réalisé en moins de 16 minutes.**

Épreuves de sélection : (si réussite à la vérification des exigences préalables à l'entrée en formation)

**Épreuve technique : 100 mètres 4 nages**, aller le plus vite possible en respectant la réglementation des nages et des virages.

**Épreuve écrite : 1 H 30** (portant sur un sujet de culture générale sur les activités Aquatiques)

**Entretien oral** (à partir du dossier), 10 minutes d'exposé et 20 minutes d'entretien.

4 UNITES CAPITALISABLES (U.C)			
2 UC TRANSVERSALES			
<b>U.C 1</b>	Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.	<b>U.C 2</b>	Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.
2 UC DE LA MENTION ACTIVITES AQUATIQUES ET DE LA NATATION (AAN)			
<b>U.C 3</b>	Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des Activités Aquatiques et de la Natation.	<b>U.C 4</b>	Mobiliser les techniques des Activités Aquatiques et de la Natation pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des AAN.

#### CALENDRIER DE LA FORMATION :

Inscription avant le	Épreuves de sélection	Positionnement	Début de la formation	Fin de la formation	Durée totale	Effectif
19/08/2020	Les 31/08 et 01/09/2020	03/09/2020	07/09/2020	25/06/2021	<b>1006 H</b> 600 H Centre 406 H Entrep.	21 Equivalent temps plein

Construite selon le principe de l'alternance, la formation alterne les périodes en centre de formation et les périodes en entreprise. Le stagiaire sera ainsi en situation professionnelle tous les mercredis et vendredis après-midi. **A noter : les stagiaires interviendront en pédagogie pratique sur un public d'enfants issus des écoles partenaires à partir de mi-décembre (80 heures environ).**

**COÛT DE LA FORMATION :** Frais d'inscription : 30 € (non remboursables)

**Sans prise en charge par un O.P.C.O(\*)**  
8,50 €/H, soit : 5 100,00 €

**Avec prise en charge par un O.P.C.O. :** (Salariés/auto-entrepreneurs)  
de 12€/H à 18 €/H selon contrat

Les frais d'hébergement et de restauration sont à la charge des stagiaires.

#### S'INFORMER, S'INSCRIRE

Le dossier d'inscription est à télécharger sur le site : [www.creps-bordeaux.sports.gouv.fr](http://www.creps-bordeaux.sports.gouv.fr)

**Contacts :** Coordonnateur de la formation :  
Responsable administrative  
et aide aux financements :

Jean MICHEL : 05.56.84.80.53 /

[jean.michel@creps-bordeaux.sports.gouv.fr](mailto:jean.michel@creps-bordeaux.sports.gouv.fr)

Stéphanie SUDRE : 05.56.84.80.56 /

[stephanie.sudre@creps-bordeaux.sports.gouv.fr](mailto:stephanie.sudre@creps-bordeaux.sports.gouv.fr)

**Document d'information non contractuel susceptible de subir des modifications**